



Reconduction du bail suite à avenant non signé

Par **Iarilemes**, le **26/01/2009** à **15:17**

Locataire depuis 18/05/2005, le propriétaire nous a donné congés 6 mois avant expiration pour vente, pour quitter les lieux le 18/05/2008. La vente n'ayant pu se faire, l'agence gestionnaire nous a proposé de rester un an de plus. Suite à dysfonctionnement, le courrier d'avenant ne m'a jamais été adressé et les quittances ont continué comme si de rien n'était. Un an après, le gestionnaire me recontacte pour organiser des visites et me dit que sans avenant signé, je suis "sans droit d'occupation" et pas préemptaire non plus. Depuis, je suis au minima social (mais paye sans problème) car ai fait une session d'études MBA. Aujourd'hui, si je pars, je n'ai même pas les garanties de me reloger donc je suis plutôt réticent. Le gestionnaire se fait très insistant pour que je signe l'avenant avec 1 an de retard. Sans avenant, et au vu des quittances, le bail n'a-t-il pas été reconduit automatiquement ? Par ailleurs, j'ai fait une rupture de Pacs en Juillet 2007, et le bail est toujours aux deux noms, dont celui de mon ex-compagne. Tous les courriers sont toujours adressés aux deux noms malgré que mon ex-compagne ait fait un AR pour signifier son départ du bail. A priori, le conjoint restant bénéficie du bail en cours. L'agence gestionnaire n'a toujours pas pris en compte ce "départ". Voilà, ma question est simple, puis-je rester seul dans ces conditions ? Ou bien dois-je partir le 18/05/2009 ? Le gestionnaire a-t-il autorité aujourd'hui à me forcer à signer un avenant qui m'autoriserait et me demandait de partir le 18/05/2009. Aujourd'hui, ma situation "précaire" me bloquerait pour obtenir un nouveau bail. Je n'ai aucun loyer en retard, et je peux assumer car j'ai fait un budget de vie pour assumer mon MBA et la période de recherche d'emploi consécutive.